

Abaisser la majorité pénale n'empêchera pas la violence

Fin janvier, début février, le débat sur l'insécurité à Bruxelles a été brusquement relancé suite à divers faits rapidement relayés par les médias et dénoncés par la police. Certains responsables politiques, notamment dans la Région de Bruxelles-Capitale, le 2 février, ont avancé comme mesure possible l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans. Nous condamnons ces faits inadmissibles dans un État de droit, mais nous dénonçons aussi cette mesure qui ne garantira pas la sécurité du citoyen. Au contraire.

INTERVIEW

Nous aurions voulu confronter les points de vue sur la question, les pour et les contre, mais si nous avons pu identifier nombre de politiques, juristes, magistrats, experts, gens de terrain opposés à cette mesure, il nous a été impossible d'entrer en contact avec un réel partisan de l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans et prêt à argumenter sa prise de position. En soi, c'est déjà une indication! Pour bien comprendre les conséquences pour nos jeunes de cette mesure, au cas où elle reviendrait à la Une, nous avons rencontré Manuel Lambert, juriste à la Ligue des Droits de l'Homme et président de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (www.lacode.be), dont la Ligue des familles est membre.

Le Ligueur: Avec le Délégué général aux droits de l'enfant, le Conseil de la Jeunesse, le Service Droits des Jeunes, votre organisation a dénoncé l'abaissement de la majorité pénale de 18 à 16 ans. Pourquoi?

Manuel Lambert: "D'abord, il y a une raison juridique. La Convention internationale pour les droits de l'enfant estime qu'on est mineur de 0 à 18 ans et, parmi ses principes, elle refuse qu'un jeune soit jugé comme un adulte. Abaisser la majorité pénale serait envoyer un très mauvais signal, d'autant plus qu'il existe déjà une forme d'abaissement de cette majorité à travers le dessaisissement, que critique le Comité des droits de l'enfant à Genève (ndlr: le dessaisissement est cette faculté de renvoyer un jeune vers une juridiction pour adultes). D'un point de vue politique, on peut se demander ce qui a motivé ces sorties un peu désordonnées

sur le sujet. On constate d'ailleurs qu'il y a une fracture dans les lignes de démarcations idéologiques habituelles puisque des voix à gauche se sont faites entendre pour revendiquer ce changement et des voix à droite se sont montrées réticentes. Cette revendication est arrivée dans des circonstances assez particulières, certaines n'impliquant d'ailleurs pas des mineurs. Il y a eu des amalgames et on a présenté Bruxelles comme une ville extrêmement dangereuse de façon exagérée. Enfin et surtout, des mesures comme l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans sont un leurre. Elles reposent sur une vision à court terme et ne vont absolument pas résoudre le problème de la délinquance. Les solutions sont beaucoup plus complexes qu'une pure répression."

Enfermer un jeune, c'est parfois le rendre plus violent

L. L.: Mais alors, que répondez-vous à ceux qui disent que certains jeunes délinquants ont un sentiment d'impunité, au point de narguer les autorités, police et justice confondues?

M. L.: "Ce phénomène existe. Ceci dit, face à un fait de délinquance, le juge de la jeunesse a toute une série d'armes à sa disposition. L'enfermement en est une, mais on ne va pas enfermer tout mineur pour des actes délictueux, comme des bris de vitres ou le vol d'un autoradio. On ne le fait pas pour un majeur. Ce serait paradoxal de punir plus sévèrement un mineur qu'un majeur. Bien sûr, on ne peut tolérer ces actes, il faut une réponse sociale, mais il y a d'autres prises en charge possibles comme la médiation, la concertation restauratrice en groupes, un traitement médical éventuel, un accompagnement de la famille, des travaux d'intérêt général... Convoquer un jeune devant un tribunal est déjà un signe fort. Parfois, le public a l'impression que la justice n'a rien fait parce que le jeune n'est pas enfermé. C'est faux."

L. L.: L'enfermement ne permet-il pas de donner un signal fort à ces jeunes et à la population qui s'inquiète pour sa sécurité?

M. L.: "Non, car l'enfermement ne résout rien. C'est une mise à l'écart, pour un certain temps, sans qu'on agisse sur la cause et

la situation problématique du jeune. Certains criminologues contestent l'argument selon lequel l'enfermement ferait baisser la criminalité. Ces jeunes ressortent parfois pires qu'avant, avec plus de difficultés parce qu'ils ont été exclus de la société, plongés dans un milieu criminogène, éloignés de leur famille, parfois avec un casier judiciaire quand ils ont été dessaisis. Et ce n'est pas parce que l'État va ouvrir un nouveau centre fédéral fermé à Saint-Hubert (ndlr: ouverture prévue le 1^{er} avril prochain) que l'on va éradiquer la délinquance. C'est un leurre. Car la situation de ces jeunes est souvent liée à des réalités sociétales complexes comme le travail, le logement, l'enseignement. La presse parle de 50 % de chômage dans certains quartiers de Bruxelles, alors que Bruxelles est une ville riche. C'est hallucinant. Il y a des chocs culturels énormes entre les populations défavorisées et les populations aisées. On renforce une confrontation permanente entre deux mondes, au lieu de travailler avec ceux-ci et de favoriser une mixité sociale. Pas de réponses simplistes donc, comme la tolérance zéro."

Ne pas réagir sous le coup de l'émotion

L. L.: Les solutions que vous avancez concernent le long terme, mais que dites-vous aux parents de ces jeunes qui ont été victimes d'actes de violence et qui voudraient une réponse plus immédiate?

M. L.: "Je répondrai en deux temps: d'abord, d'une manière générale, qu'il faut raison garder dans la mesure du possible, éviter d'avoir une réaction émotionnelle. Mais de regarder les chiffres, et ils constateront que Bruxelles n'est pas plus dangereuse qu'avant."

L. L.: Demander à des parents de victime de regarder les chiffres ne va pas les aider à panser leurs blessures et atténuer leurs inquiétudes!

M. L.: "On comprend l'émotion des parents, on doit l'entendre, mais pour trouver une solution, il ne faut pas se positionner en tant que victime, mais en tant qu'acteur de la société, en tant que citoyen, et aller au-delà de la répression. Évidemment,

le ressenti d'une victime directe sera très différent. Elle aura du mal à accepter cette approche générale. Pourtant, pour les parents de victimes aussi, est-ce que leur intérêt n'est pas d'essayer de trouver une solution globale, plus efficace, qui permettrait à leur jeune de ne plus être confronté à cette violence ? Il y a aussi une responsabilité de la société, de l'école, des parents dans les limites qu'ils mettent, dans les valeurs qu'ils transmettent. Les parents de jeunes délinquants n'ont d'ailleurs pas toujours bénéficié du soutien nécessaire. On a ainsi constaté que des jeunes délinquants dont les parents ont un travail, un ancrage social reprendront plus facilement le droit chemin que ceux issus d'une famille en manque de repères."

EN SAVOIR + Ce débat sur l'abaissement de la majorité pénale est apparu alors qu'au même moment une délégation belge composée du Délégué général aux droits de l'enfant, de son homologue néerlandophone, d'Unicef Belgique, du Conseil de la Jeunesse et du Vlaamse Jeugdraad, de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen et de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant est allée défendre la cause des jeunes de Belgique auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève, chargé de faire des recommandations à l'État belge. Cette délégation a mis en avant plusieurs correctifs à apporter en matière de justice des mineurs. Vous pouvez les découvrir sur www.leligueur.be, rubrique En savoir plus.

■ Propos recueillis
par **Michel Torrekens**